

## Franchise du diagnostic immobilier

Posté par :

Publiée le : 25/03/2009 09:40:00



Professionnalisation, recomposition du marché, évolution de la réglementation: le diagnostic immobilier prend son essor. Une activité en expansion dont les professionnels bénéficient des nouvelles normes législatives, un secteur jeune qui s'organise et une profession désormais reconnue et réglementée.

Selon la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier) ce sont 4500 cabinets ou entreprises qui couvrent le marché. Actuellement estimé à 6500 environ sur l'ensemble du territoire français, le nombre de diagnostiqueurs devrait encore augmenter dans les prochaines années du fait de la constante évolution de la réglementation qui régit l'ensemble de la profession.

**Autant de raisons de vouloir s'investir dans la profession.** Notre concept de franchise "**clé en main**" va vous permettre d'appréhender notre métier dans les meilleures conditions et d'envisager sereinement votre projet. L'appartenance au réseau DEFIM vous assurera la confiance des prescripteurs institutionnels et locaux (agences, syndicats, notaires, banques, assurances, ...), principaux acteurs du développement et de la pérennité de votre activité.

Dossier :

(Remplissez les documents ci-dessus et envoyez les en ligne).

o [Dossier de présentation](#)

(Pour connaître le mot de passe, merci de nous contacter au **01 75 43 27 30** ).